



MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

DECISION N° 298

-0-0-0-

Tél : 04.94.34.94.88

Réf : SB

Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Maire de la commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES, Député du Var,

VU, le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU, le Code de l'Urbanisme, notamment l'article R.421-1 et suivants,

VU, la délibération du Conseil Municipal n° 17061 du 27 avril 2026, portant la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, en application de l'Article L.2122-22 susvisé,

CONSIDERANT qu'il convient de déposer une déclaration préalable et une autorisation de travaux, pour la modification d'un garde-corps en façade nord-est en prévision de la transformation du logement de gardien en dortoir du centre aéré les Roches Brunes au 268 Corniche de la Coudoulière.

DECIDE

ARTICLE 1 : Compte-tenu de la nécessité de procéder à la modification d'un garde-corps en façade nord-est en prévision de la transformation du logement gardien en dortoir du centre aéré les Roches Brunes au 268 Corniche de la Coudoulière, de déposer une déclaration préalable et une autorisation de travaux.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors d'un prochain Conseil Municipal

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services de la Mairie sera chargée de l'exécution de la présente décision.

FAIT A SIX-FOURS-LES-PLAGES, le 15/10/2026



Frédéric BOCCALETTI
Maire de Six-Fours-Les-Plages
Député du Var

HOTEL DE VILLE – BP 97 – 83183 SIX-FOURS-LES-PLAGES CEDEX

Identifiant n° : 083-218301299-20261015-lmc163896-AR-1-1

Date de télétransmission au contrôle de légalité : 15 octobre 2026

